

PROCHE D'UNE VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES - CONJOINT ALCOOLIQUE

Par Maxime Postée le 25/12/2020 22:05

Bonjour, Je vous écris afin de pouvoir aider un proche dont le conjoint est alcoolique et a déjà été menaçant. Ce proche a un enfant de 4 ans et n'arrive pas à passer le cap du divorce pour son bien-être physique et psychologique. J'aimerais lui donner les clés pour s'en sortir. Que faire face à un proche dans cette situation ? Merci par avance pour vos conseils

Mise en ligne le 29/12/2020

Bonjour,

Vous souhaiteriez venir en aide à un proche dont le conjoint est dépendant à l'alcool et se montre menaçant. Le couple a un enfant de 4 ans et visiblement la décision de quitter le conjoint dépendant paraît difficile.

Nous vous conseillons bien sûr de rester à l'écoute de ce proche en favorisant une posture bienveillante et compréhensive et en lui demandant en quoi et comment vous pourriez l'aider.

Parfois, les personnes ne sont pas forcément prêtes à passer le cap de la séparation car elles sont impliquées dans une situation où les affects, la peur de l'inconnu etc. ne leur permettent pas toujours le recul et l'énergie nécessaires à un tel changement. Souvent, le fait d'apporter simplement une écoute respectueuse est déjà une grande aide.

En fonction des attentes exprimées, vous pourrez lui proposer des pistes d'orientation possibles à la problématique rencontrée.

Tout d'abord, sachez qu'il existe des lieux où l'entourage des personnes dépendantes peut rencontrer un professionnel en addictologie afin d'être écouté, informé et soutenu quelle que soit la situation.

En effet, dès l'instant où l'entourage souffre des questions ayant trait à l'addiction, il peut bénéficier d'un espace d'écoute et de parole.

Ces lieux sont des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), dans lesquels médecin addictologue, psychologue, travailleurs sociaux accueillent toute personne concernée de près ou de loin par une addiction.

La possibilité d'être accueilli par des professionnels, lui permettrait d'exprimer ses souffrances ou préoccupations et l'aiderait également à réfléchir dans un climat apaisé pour prendre les décisions les plus favorables à sa situation.

Les consultations y sont confidentielles et gratuites.

Nous vous transmettons un lien en bas de page vers notre rubrique « adresses utiles ». Pour trouver les coordonnées d'un CSAPA, il vous suffira d'y indiquer la ville et de cliquer sur « soutien familial ».

D'autre part, vous évoquez un climat menaçant, si votre proche est concerné par des violences conjugales qu'elles soient psychologiques ou physiques, il peut aussi se saisir de la ligne d'écoute nationale 3919 venant en soutien aux personnes victimes.

Vous trouverez également un lien vers le site du service public. Ce numéro est confidentiel et gratuit.

Enfin, vous pouvez lui transmettre nos coordonnées car notre service téléphonique est également disponible tous les jours de 8h à 2h au 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ou via par tchat via notre site de 8h à minuit.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- 3919